



CQPM • Monteur câbleur en équipements électriques



Produire - Réaliser

Ajustage - Assemblage - Montage

MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

A partir de plans et schémas, le monteur-câbleur en équipement électriques intervient principalement^[1] dans le domaine de la basse tension (selon la NF C 15-100) dans la réalisation et l'entretien d'armoires de commande et signalisation, de coffrets ou caissons électriques qui sont reliés à des matériels électriques, électroniques ou informatiques.

Pour cela, il reconnaît, prépare et met en place dans une armoire technique les différents composants identifiés, il mobilise ses connaissances en électricité et savoirs faire technique en rapport avec le montage, la connexion et l'alimentation en énergie des éléments de l'installation sur laquelle il intervient.

Le monteur-câbleur en équipement électriques relie les éléments implantés en veillant au respect des normes électriques avec des câbles, barres ou fils conducteurs afin d'apporter l'énergie nécessaire aux différents équipements.

Il procède également aux contrôles et à la configuration des montages et câblages réalisés, pour cela, il effectue des tests et des mesures électriques afin de vérifier la qualité des connexions et identifier les éventuels dysfonctionnements pour être conforme à la fonctionnalité attendue.

En cas de défaut identifié, il doit localiser et déterminer le câblage ou le composant défectueux, le substituer puis procéder à de nouveaux tests afin de livrer un équipement conforme aux attentes fonctionnelles, dimensionnelles et sécuritaires.

[1] La mise en œuvre de cette qualification peut nécessiter des habilitations spécifiques.



ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- ■ **BDC : L'implantation et le raccordement des équipements électriques**

Il s'agit pour le monteur câbleur en équipements électriques d'identifier les instructions afférentes à ses activités, de rassembler sur son poste de travail l'ensemble des matériels équipements et outillages qui lui permettront d'implanter et raccorder les différents composants de l'installation qu'il doit réaliser. Ces différentes opérations sont réalisées afin de répondre aux fonctionnalités attendues et exprimées dans le cahier des charges le tout sous la responsabilité d'un hiérarchique.

- ■ **BDC : Le dépannage des équipements électriques**

Le monteur câbleur en équipements électriques effectue des contrôles et des réglages sur l'installation dont la réalisation lui a été confiée. Ses actions permettent de se conformer aux fonctionnalités attendues et exprimées dans les instructions qu'il a préalablement pris en considération. Il est également en capacité d'identifier la ou les causes de dysfonctionnement et d'y pallier jusqu'à la livraison d'un équipement conforme.

COMPÉTENCES

- Préparer l'enchaînement des opérations de montage câblage d'équipements électriques
- Vérifier l'approvisionnement en matériels nécessaires à la fabrication des équipements électriques
- Implanter et raccorder des équipements électriques
- Effectuer des contrôles et des réglages sur une installation d'équipements électriques câblés.
- Effectuer le dépannage des équipements électriques

LES MÉTIERS LIÉS

- Électricien / Électricienne
- Monteur - câbleur / Monteuse - câbleuse



> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

Niveau : 3

N° Cert. : 2004 0230 R

État : Active

RNCP : RNCP36869

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- Contrat de professionnalisation
- Plan de développement des compétences
- POE (Individuelle/collective)
- Pro A
- CPF